

NUMERO DE CARTE :

FICHE D'INSCRIPTION SIGNÉE ☐

CHÈQUE ☐ ESPÈCES ☐ MONTANT :.....

CAF RESTO SCOLAIRE ☐ CAF ATTESTATION PAIEMENT ☐

RÉGION CALCULETTE ☐ VERIF DOC ☐

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Nom et prénom :

Classe en septembre 2025 :

Nom Prénom du responsable légal :

Adresse mail :

Numéro de téléphone du responsable légal :.....

DOCUMENTS À FOURNIR AU SERVICE INTENDANCE DÈS VOTRE INSCRIPTION ET AU PLUS TARD AVANT LE 4 JUILLET 2025

- 1 chèque de 80.00 € à l'ordre de l'agent comptable du lycée Fernand Léger pour commencer l'année scolaire ou 80 euros en espèces.

Si vous êtes allocataire CAF :

- Attestation de restauration scolaire (envoyée aux familles directement par la caf)
- ou
- Attestation de Paiement mentionnant votre quotient familial délivrée par la CAF

Si vous n'êtes pas allocataire CAF :

- Attestation de restauration scolaire document à éditer sur le site suivant : www.iledefrance.fr/equitables (fournir en plus les photocopies du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer, le livret de famille, et les prestations familiales du dernier mois.

INSCRIPTIONS :

Sans inscription au service Intendance, l'élève sera considéré comme externe. S'il lui reste de l'argent sur sa carte de l'année précédente, le repas sera décompté au montant maximum soit 4.58€.

Une carte magnétique est délivrée gratuitement lors de l'inscription : les utilisateurs ont la charge de la conserver dans un état irréprochable, durant toute leur scolarité (de la seconde à la terminale).

Cette carte est strictement personnelle : toute fraude est passible d'exclusion de la demi-pension.

En cas de perte, vol ou dégradation, l'élève devra prévenir immédiatement l'Intendance et racheter une carte au tarif actuel de 7.50 € voté par le Conseil d'Administration.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

A l'inscription, pour confirmer l'engagement de « **demi-pensionnaire** », un règlement de 80 euros, par chèque ou espèces, sera exigé.

Dans le courant de l'année, l'élève pourra réapprovisionner sa carte par le règlement d'un minimum de 20 repas au tarif de l'élève en chèque ou en espèces et par Carte Bancaire sur le compte en ligne.

Pour éviter une insuffisance de crédit, les élèves devront surveiller le solde de leur carte en consultant l'écran du distributeur de plateau.

En cas de solde insuffisant sur la carte, l'élève n'aura pas accès à la demi-pension.

La carte n'autorise qu'un seul passage par jour

RÉSERVATIONS :

- Des bornes de réservation sont mises à disposition des élèves dans les bâtiments A et C.
- Réservation en ligne (Elle peut être faite pour 15 jours et annulée uniquement en ligne avant 10h30 le jour même)

La réservation doit être faite impérativement avant 10H30.

ATTENTION :

- L'élève qui aura oublié de réserver son repas ou qui aura oublié sa carte ne pourra pas déjeuner (pas de dérogation possible).
- Si l'élève réserve son repas mais qu'il ne mange pas, le repas est malgré tout décompté de la carte.

Il est strictement interdit d'apporter dans l'établissement nourriture et/ou boisson de l'extérieur et de consommer un plateau avec un autre élève ou à plusieurs.

PRISE DE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DEMI-PENSION

L'élève et les parents reconnaissent avoir pris connaissance des modalités du règlement intérieur de la demi-pension et s'engagent à le respecter.

Signature de l'élève :

Signature des parents :